

L'ajournement

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame l'Orateur, cette question semble se diviser en deux parties. Je crois avoir répondu à la dernière partie de la question et que cette réponse est suffisante. Il n'y a rien de nouveau en ce qui concerne la dernière partie de la question posée par mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Pour ce qui est de la première partie de la question, on a mentionné à la Chambre un relevé effectué par le commandement de Terre-Neuve et du Labrador de la Légion canadienne. Il s'agit d'une étude sur les conditions de logement des anciens combattants infirmes ou indigents à Terre-Neuve et au Labrador. Cette étude se poursuit par étapes sur une certaine période de temps. Elle n'est pas encore terminée. Quand elle le sera, mon ministère l'étudiera. Si ce rapport peut donner lieu à l'élaboration d'une politique, une annonce sera faite en temps voulu.

L'étude effectuée par la Légion royale canadienne, et qui ne concerne que Terre-Neuve et le Labrador, n'a aucun rapport avec l'étude en cours au sein de mon ministère en collaboration avec le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson). Toute proposition résultant de l'étude effectuée au sein de mon ministère sera également applicable à tous les vétérans au Canada, quelle que soit la province où ils résident.

LES FINANCES—L'EFFET DES RÉOLUTIONS BUDGÉTAIRES SUR LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX—LA CONSULTATION AVEC LES ORGANISMES D'EMPLOYÉS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, le 19 novembre 1974, j'ai posé au ministre des Finances, une question concernant un passage de l'exposé budgétaire où le ministre affirmait que dans le cadre de sa lutte en vue de terrasser l'inflation—dans laquelle, d'ailleurs, c'est le ministre qui se voit terrassé—nous devons nous efforcer dans la conjoncture actuelle de freiner l'accroissement des dépenses gouvernementales. Il ajouta que le gouvernement avait cherché et continuait de chercher à éliminer le gaspillage, à restreindre la croissance de la Fonction publique et à n'approuver, parmi les nouveaux programmes, que ceux qui sont le plus indispensables. Le lendemain, je lui ai demandé ce qu'il voulait vraiment dire, et il m'a répondu qu'il voulait dire que l'expansion de la Fonction publique serait freinée.

Madame l'Orateur, j'ai de graves doutes sur l'application de ce programme. Il est facile de dire que nous allons jouer sur les effectifs de fonctionnaires ou sur l'augmentation de cet effectif pour lutter contre l'inflation. Le gouvernement n'a pas de mal à le faire. Je suggère très respectueusement à la Chambre et au secrétaire parlementaire, par votre intermédiaire, madame l'Orateur, qu'il est possible de prendre des mesures extrêmement constructives pour restreindre les dépenses gouvernementales.

Le gouvernement pourrait, entre autres mesures, cesser d'engager des experts-conseils qui lui coûtent 750 millions de dollars par an. Nous devrions mettre fin à ce gaspillage et nous souvenir qu'il y a à la Fonction publique du Canada des hommes et des femmes compétents dans leur domaine et capables de faire le travail qu'effectuent actuellement les experts-conseils. En fait, le gouvernement ne devrait pas chercher à restreindre les effectifs de la Fonction publique, mais mettre la Fonction publique au défi de s'acquitter du service qui lui incombe.

● (2220)

Le problème avec la Fonction publique, c'est qu'il y a actuellement, comme l'a montré M. Wilson dans un article

[M. Marshall.]

du *Journal* d'Ottawa, un malaise dans la bureaucratie. La sécurité de l'emploi cause dans la Fonction publique des inquiétudes sans précédent. Des représentants de l'Alliance de la fonction publique du Canada auprès du comité Finkelman nous ont aujourd'hui déclaré que le plus grand problème venait de l'érosion du revenu. Ils ont été traumatisés par l'expérience pénible de la mise en application du bilinguisme. On a encerclé leurs postes de rouge, de vert et de bleu jusqu'à ce qu'ils en aient par-dessus la tête. Ils sont victimes de procédures de négociation lentes et aveugles. Les ajustements de salaires qu'ils obtiennent maintenant par l'arbitrage ne compensent pas l'érosion des salaires. L'écart se creuse entre les salaires du haut de l'échelle de la Fonction publique et ceux du bas.

Tout cela est de nature à décourager les gens, non seulement d'entrer à la fonction publique, mais d'y rester s'ils y sont. Étant donné l'effet de découragement que cela a provoqué et les menaces qui planent sur les carrières, j'affirme non seulement que le fonctionnaire est inquiet, mais aussi que la population canadienne n'est pas si bien servie qu'elle pourrait l'être par des personnes satisfaites de leur sort et raisonnablement bien rémunérées, ni en avance ni en retard sur le secteur privé mais à égalité avec lui. C'est pour cette raison que j'ai voulu demander au ministre l'assurance qu'il n'a pas donnée en réponse à ma question de ce jour-là; je lui demande cette assurance dans le présent débat, et j'espère l'obtenir du secrétaire parlementaire.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame l'Orateur, je puis dire que je réponds ce soir au nom du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). Je crois que la position du député serait mieux servie si le député de York-Simcoe (M. Stevens) n'inscrivait pas au feuillet des questions demandant combien de fonctionnaires touchent des traitements de \$20,000 à \$30,000 ou de \$50,000 à \$60,000, parce que je pense que cela donne une fausse image des traitements des fonctionnaires.

Dans son exposé budgétaire du 18 novembre, le ministre des Finances (M. Turner) a traité longuement du problème de l'inflation et de la nécessité de soutenir la demande. C'est dans ce contexte qu'il a parlé de l'intention du gouvernement «de limiter la croissance de la fonction publique». Il n'a jamais dit à cette occasion ni à aucune autre que le gouvernement avait l'intention de réduire les effectifs de la Fonction publique. Le député a peut-être été induit en erreur par les articles de journaux sur le budget qui ont parlé de réductions et de blocage, mais c'étaient là des conclusions sans fondement.

Le président du Conseil du Trésor, soit le ministre qui s'occupe directement des ministères, a lui aussi eu l'occasion de parler de cette question récemment à l'un des comités permanents de la Chambre. Il a indiqué que le gouvernement n'avait nullement l'intention de bloquer les effectifs ou de les réduire de façon quelconque. Il a déclaré que le gouvernement avait décidé d'en ralentir le taux de croissance. Le député sait peut-être que le taux de croissance calculé en nombre d'années-hommes, ce qu'on a appelé la meilleure façon de mesurer les effectifs de la fonction publique, a été de 6 p. 100 ou plus par année ces deux dernières années selon les chiffres publiés lorsque le budget principal des dépenses a été déposé. Le gouvernement espère que le taux de croissance sera considérablement inférieur à 6 p. 100 entre 1974-1975 et 1975-1976. On pourra voir s'il a réussi à le faire seulement lorsqu'il déposera le prochain budget principal des dépenses, qu'il est maintenant en train d'établir.